

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 6 (1930-1931)
Heft: 1

Artikel: La question de l'arbitrage
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-703658>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

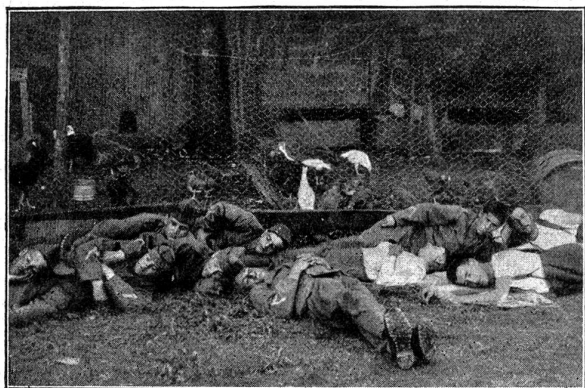
Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de l'interdire pour que les armes à feu sortent de toutes les armoires: Georges Python connaissait son monde. La situation s'est encore compliquée avec le perfectionnement des armements, un pistolet automatique, invisible du dehors, ayant une puissance de feu bien supérieure à celle d'un fusil du milieu du siècle dernier.

En réalité, s'il est un monopole de l'Etat qui soit justifié, c'est bien celui du maintien de l'ordre. Quand les pouvoirs publics y renoncent, c'est que leur carence est proche. Les gardes rouges et les gardes roses susciteront fatalement des imitations et des concurrences. Si l'on ne met pas le holà, la Confédération helvétique n'aura bientôt plus rien à envier à sa voisine de l'est. Peut-être a-t-on commencé à descendre le long d'une pente savonnée au bas de laquelle il y a tout simplement l'anarchie.

R. Bovet-Grisel.



Militärdienst in heisser Sommerzeit. — Siesta beim Hühnerhof.
Au service sous l'ardeur du soleil:
La sieste près d'un poulailler. (Dubois)

La question de l'arbitrage

La question de la paix s'est posée sous cette forme dans plus d'un esprit sans doute: ne serait-il pas possible de régler un différend international sans faire intervenir les armées? Les Etats ne pourraient-ils éviter la guerre et ses misères en instituant l'arbitrage universel? Ici encore les faits se chargeront de répondre.

Dès les temps les plus reculés, des hommes éminents se sont efforcés de rendre la guerre impossible. Et cependant nous en sommes à cet égard toujours au même point. En 1899, sur l'initiative de l'empereur de Russie, une conférence, dite de la paix, se réunissait à La Haye. Presque toutes les nations civilisées y avaient des représentants. D'aucuns espéraient qu'un désarmement général en résulterait. Diverses conventions furent bien signées et des vœux émis, mais l'idée même du désarmement ne trouva aucun avocat sérieux.

Auprès la grande guerre, le Président Wilson reprit l'idée de l'arbitrage universel et c'est sur son initiative que fut créée la Société des Nations. Cette institution remplit de nouveau le monde d'espérance. On put croire que la terrible leçon de la guerre avait été salutaire et qu'après tant de souffrances l'humanité n'aspirerait qu'à la paix éternelle. Mais hélas! Quel spectacle affligeant! Où que nous regardions, le monde est rempli de haine et il est moins que jamais permis de se faire d'illusion sur l'avenir.

Certes, nous voulons donner sans parti pris toute notre confiance à la Société des Nations. Nous reconnaissons son importance et surtout son grand ascendant

moral qui aura certainement une action heureuse dans le monde entier. Des hommes éminents consacrent toute leur énergie et leur savoir à faire triompher l'idée de la paix universelle. La Cour permanente de justice internationale, que la Société des Nations a instituée, a apaisé depuis sa création plus d'un conflit et rendra sans doute encore de grands services à l'humanité dans les différends d'importance secondaire. Mais quand il s'agit de différends fondamentaux, quand l'honneur, ou des intérêts vitaux sont en jeu, une nation qui se respecte ne se livrera guère, pieds et poings liés, à la décision d'un tribunal arbitral. Qui pourrait d'ailleurs affirmer qu'une sentence de ce genre serait exécutée? De même que bien des gens refuseraient d'obéir à une condamnation qu'ils estiment injuste si le tribunal n'avait pas les moyens de les y obliger, de même les Etats opposeraient une fin de non recevoir à la décision des arbitres. Il faudrait mettre la force nécessaire à la disposition de ces derniers. Malgré la suppression du mot, l'armée existerait quand même. Les intentions les meilleures et la volonté la plus arrêtée des pacifistes les plus convaincus ne pourront rien changer à cela. Un tribunal international, même si son autorité devait être un jour universellement reconnue, ne présenterait pas une garantie suffisante de paix perpétuelle.

La meilleure manière de se prémunir contre la guerre est encore d'aguerrir son armée.

De toute façon, tant que les grandes puissances n'ont pas fait un pas sérieux dans la voie du désarmement, nous ne pouvons songer nous-mêmes à une réduction de nos moyens de défense sans mettre notre liberté en danger.

Certes, les efforts dépensés en vue de supprimer la guerre sont en eux-mêmes parfaitement honorables et louables. Il n'est pas un de nous qui ne désire voir la paix régner de façon perpétuelle, car c'est dans la paix seulement qu'une nation peut se développer normalement et jouir de la prospérité qu'elle s'est acquise. Mais à vues humaines, cette ère bienheureuse n'est pas près de commencer. A côté du rêve il faut regarder en face la brutale réalité, les instincts égoïstes. Aussi longtemps que l'homme sera l'homme, c'est-à-dire un être imparfait, nous verrons naître des querelles d'intérêt ou d'opinion... Si la seule volonté d'un prince ne suffit plus aujourd'hui à déclencher une guerre, celle-ci naîtra en revanche de la poussée des rivalités ou des intérêts commerciaux. Tout homme, cela est naturel, cherche à améliorer sa position et souvent, sans qu'il en ait même l'intention, ne peut le faire qu'au détriment des tiers. Ce qui est vrai des individus l'est à plus forte raison des Etats, qui ne sont qu'une communauté d'individus. Leurs efforts incessants pour accroître leur crédit et leur autorité les font se heurter. Et de ces heurts à la guerre il n'y a souvent qu'un pas. Tout développement comporte une lutte; plus un pays est propère et plus il a besoin de protection.

Un pays qui se refuse à remplir les devoirs que comportent sa situation dans le monde et les intérêts dont il a la défense marche à une décadence certaine. «Si tu veux la paix, prépare la guerre», dit un très vieux proverbe, dont l'histoire nous enseigne sans cesse la vérité.

Quand un collégien s'est acquis une légitime réputation de vigueur et d'agilité, quand il a le coup de poing facile, ses camarades ne lui cherchent pas chicane; ils s'efforcent au contraire de vivre en bons termes avec lui. Les nations ont tout intérêt à faire comme le collégien.

Colonel Schibler